

516. *Buoroa*. S'étend depuis la terre de *Abou-a-Cassatau* jusqu'à celle de *Pois Fassin-a-Tria* sur environ vingt brasses. Il s'étend aussi depuis la rivière jusqu'à la grande limite de *Abou*, sur environ trois cents brasses. *Uassitua* *Uavira-a-Bomaru* est le propriétaire de ce terrain.

Signé: *Uassitua Uavira-a-Bomaru*.

517. *Pespatatara*. S'étend depuis *Purua* jusqu'à la terre de *Pomru*. *Tassara-a-Cassatau* sur environ deux brasses. Il s'étend aussi depuis la terre d'*are-a-Lita* jusqu'à sur environ cent brasses. *Uassio-Pito-a-Pois* est le propriétaire de ce terrain.

Signé: *Uassio-Pito-a-Pois*.

518. *Tarehahora*. S'étend depuis le terrain *Uavira* jusqu'à *Pespatatara* sur environ vingt deux brasses. Il s'étend aussi depuis la terre de *Uaima-a-Uisa* jusqu'à celle de *Pois Fassin-a-Tria* sur environ quarante brasses. *Tassara-a-Pualite* est le propriétaire de ce terrain.

Signé: *Tassara-a-Pualite*.

519. *Uolara*. S'étend depuis l'extrémité de *Uolara* jusqu'à *Potui*, sur environ deux cents brasses. Il s'étend aussi depuis *Uanta* jusqu'à *Uavira*, sur environ quatre cents brasses.

*Tassara-a-Pualite* est le propriétaire de ce terrain.

Signé: *Tassara-a-Pualite*.

520. *Uuca*. S'étend depuis la limite de *Purua* jusqu'à la terre de *Pois Fassin-a-Tria* sur environ vingt deux brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de *Uassio-a-Cassatau* jusqu'à la limite de *Purua* sur environ cinquante brasses. *Tassara-a-Pualite* est le propriétaire de ce terrain.

Signé: *Tassara-a-Pualite*.

521. *Uuira-a-Cassatau*. S'étend depuis la terre de *Uavira-a-Cassatau* jusqu'à